



**Franchement
Frameries**

COMMUNE DE FRAMERIES

Commission communale de constat des dégâts agricoles

Appel à candidature pour un agriculteur expert

Le Collège communal annonce l'appel public relatif à la désignation d'un agriculteur expert pour la commission communale de constat des dégâts agricoles causés par une calamité agricole sur le territoire de la commune en exécution de l'article 4 de l'AGW exécutant le titre X/1 relatif à la réparation des dommages causés par des calamités agricoles du Code Wallon de l'Agriculture.

Le présent avis qui est lancé le 25 janvier 2019 fait appel aux candidatures à la fonction d'expert agriculteur de ladite commission.

L'article 4 précité dispose, en son § 2 alinéa 2, que : "Le membre visé à l'article D 260/4, § 2, alinéa 2, 3°, du Code figure dans une liste établie, après un appel public, par le Collège communal dans les trois mois de l'entrée en vigueur du présent arrêté et renouvelée dans les trois mois de l'installation du collège communal. Cette liste est transmise au conseil communal et à l'administration dans le mois de son établissement. "

Une commission communale de constat des dégâts constate les dégâts agricoles causés par une calamité agricole sur le territoire de la commune concernée et dresse un procès-verbal de constat des dégâts dont le contenu est fixé par le Gouvernement. La commission communale est composée par :

1. Le Bourgmestre ou son délégué, président ;
2. Le Chef de service compétent du contrôle local des contributions directes ou son délégué ;
3. Un représentant de la DGO3 (SPW) – Département du Développement ;
4. Un Expert-agriculteur désigné par le Collège communal ;
5. Un Expert-agriculteur désigné sur proposition du représentant de la DGO3.

Les membres visés aux points 4 et 5, sont désignés en raison de leur expertise et de leur compétence en matière agricole ou horticole.

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures doivent être adressées au Collège communal pour le 08 février 2019 à 11h au plus tard, rue Archimède, 1 à 7080 Frameries. Chaque candidature doit mentionner les nom, profession et domicile du candidat.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Service Environnement : 065.611.211

A FRAMERIES, le

Pour le Collège communal,
Philippe WILPUTTE
Directeur général



Pour le Bourgmestre,
Didier DRAUX
Échevin délégué